



ARRÊTÉ DE CIRCULATION TEMPORAIRE

Règlementation de la circulation sur la voirie communale : rue du Stade

Le Maire de Siltzheim,

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-5 et R.2213-1 ;

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L.161-1, L.161-2, L.161-3, L.161-5, D.161-10, D.161-11, D.164-14 à D.161-19 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande d'arrêt de police de la circulation formulée le 24 juin 2026 par la société KMZ CONSTRUCTION, intervenant pour le compte des sociétés ENSIO et ORANGE ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers du domaine public pendant les travaux de réparation d'une conduite de télécommunication à proximité du n°1 rue du Stade ;

ARRÊTE

Article 1 : Sur l'emprise de la zone des travaux, le stationnement et la circulation des cycles et des piétons seront interdits hors véhicules et personnels affectés au chantier.

Article 2 : Au droit du rétrécissement de la chaussée, la vitesse des véhicules circulants sera limitée à 30 km/h et le dépassement sera interdit.

Article 3 : La signalisation mise en place sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par la société KMZ CONSTRUCTION.

Article 4 : Les dispositions citées précédemment seront applicables à compter du 07 juillet 2026, pour toute la durée des travaux (durée prévisionnelle : 18 jours).

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies et punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Ampliation à : -Société KMZ CONSTRUCTION,
-Brigades de Gendarmerie de proximité de Sarre-Union et Drulingen,
-Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la Moselle et du Bas-Rhin.

Fait à Siltzheim, le 26 juin 2026

Le Maire
Sébastien SCHMIT



ANNEXE : emprise des travaux rue du Stade



Légende : zone encadrée en bleu : emprise du chantier.